

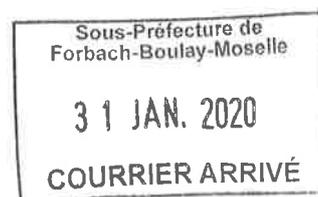


REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 56

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----  
SEANCE DU 27 JANVIER 2020



A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

-----  
**06. MARCHES PUBLICS**

**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE REPARATION DU BROYEUR A DENTS DE L'UNITE DE METHANISATION METHAVALOR**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE qu'ayant une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif la valorisation des biodéchets ménagers collectés à la source (sacs verts), mais aussi d'une partie des déchets verts et des biodéchets des professionnels sur le territoire du Sydeme.

Afin de pouvoir être introduits dans les digesteurs, une partie de ces déchets doit subir une opération de broyage pour en réduire la granulométrie. Ainsi, un broyeur à dents spécifique a été placé sur l'une des lignes de préparation de Méthavalor.

CONSIDERANT que du fait d'un tonnage important qui transite par cette ligne, et des nombreux indésirables présents dans les gisements, la cassette de dents est entretenue et réparée de manière régulière, 4 fois par an, pour un montant de réparation oscillant autour de 16 000 € suivant l'état d'usure de la cassette.

CONSIDERANT que le budget annuel à allouer pour cette opération est de l'ordre de 60 000 €, montant qui dépasse le seuil de passation des marchés publics si l'on considère le marché sur 4 ans.

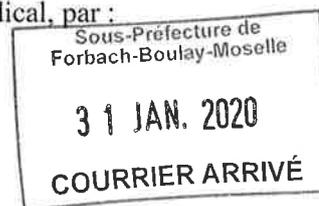
Il conviendrait de lancer une procédure de mise en concurrence adaptée à la nature du besoin et à son enveloppe financière prévisionnelle.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,  
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

**Décident**



- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la réalisation des prestations de réparation du broyeur à dents de l'unité de méthanisation Méthavalor

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le ..... 3.1. JAN. 2020 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..... 3.1. JAN. 2020 .....